



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi

Question écrite n° 71860

Texte de la question

M. Ary Chalus attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur une pratique de certaines sociétés qui, bien que réalisant l'essentiel de leur chiffre d'affaires sur le territoire, optimisent leurs bénéfices en délocalisant subrepticement ou ouvertement une partie de leur activité; notamment dans le traitement informatique des informations clients. Il observe avec inquiétude une généralisation de ces délocalisations, au niveau des banques et des sociétés de télécommunication. Le Gouvernement n'hésite pas à fustiger, à raison, cette pratique que l'on retrouve à l'échelle européenne. Pour les régions ultra-marines, c'est la double peine : d'abord, la virtualisation des services clients et des activités de *back-office* pénalise les usagers qui ont à faire face en cas de litige, à beaucoup d'incompréhension et à des délais de traitement inadmissibles. Ensuite, les emplois perdus ne peuvent être remplacés ; le reclassement des personnes impactées est quasi impossible. Si en France continentale, il est possible à un nantais de prendre le TGV pour aller travailler en région parisienne, la donne n'est pas la même pour les ultramarins. Il lui demande donc quelles pourraient être les voies d'actions pour les pouvoirs publics qui permettraient de limiter cette hémorragie de nos emplois.

Données clés

Auteur : [M. Ary Chalus](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71860

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10630

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)